

INSTRUCTIONS DE COURSE



Nom de l'épreuve :	LA BARABAR 2026
Dates complètes :	<i>Les 13 et 14 juin 2026</i>
Lieu :	Golfe du Morbihan, Baie de Quiberon, Rivière d'Auray
Autorité organisatrice :	Club Nautique Les amis de Conleau
Grade :	5 C

1 RÈGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV)
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 les instructions de course et leurs annexes,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil.
- 1.7 **Identification** : Numéro de voile ou cagnards. Les concurrents mettent tout en œuvre pour faciliter leur identification par les organisateurs sur les lieux de pointage et d'arrivée. S'ils n'ont pas de numéro dans la grand voile, ils doivent obligatoirement présenter leur numéro de cagnard afin de le rendre visible des bateaux pointeur(s) et comité(s). Le non-respect de cette règle par les concurrents risque de rendre impossible leur classement.

2 COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel de la régate situé sur le site internet des Amis de Conleau (www.amisdeconleau.org) onglet « La Barabar »

3 MODIFICATIONS aux INSTRUCTIONS de COURSE

Toute modification apportée aux instructions de course sera communiquée aux concurrents lors des briefings matinaux.

5 PROGRAMME des COURSES

Samedi 13 Juin :

- Émargement départ à Conleau, terrasse du Corlazo de **07h00 à 7h30**
- Briefing à **07h30** à Conleau, terrasse du Corlazo
- Mise à disposition du comité de course pour une ou plusieurs courses à **08h25**

Dimanche 14 Juin :

- Émargement départ par VHF de **07h45 à 08h15**
- Briefing VHF à **08h15**
- Mise à disposition du comité de course pour une ou plusieurs courses à **08h25**
- Aucun signal d'avertissement ne sera fait après **15h00**

6 PAVILLONS de CLASSE

Les concurrents sont répartis en deux séries. Chaque série étant identifiée par une flamme de couleur sur le bateau comité :

- flamme ROSE pour les voiliers appartenant à un groupe de rating Osiris inférieur à 11,5 ;
- flamme BLEUE pour les voiliers appartenant à un groupe de rating Osiris égal ou supérieur à 11,5.

La liste des groupes est consultable sur le tableau officiel d'information situé sur le site internet des Amis de Conleau (www.amisdeconleau.org) onglet « La Barabar ».

7 ZONE de COURSE

Voir annexe zone de départs et de courses et annexe parcours

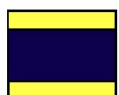
8 LES PARCOURS

8.1 Pour chaque course, le parcours à effectuer sera communiqué lors du briefing matinal ou diffusé par VHF sur le canal de course au plus tard 5 minutes avant l'envoi du pavillon orange

8.2 Le parcours à effectuer pourra également être transmis par WhatsApp sur le portable du skipper déclaré lors de l'inscription.



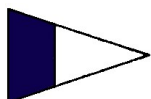
8.3 Le pavillon « L » hissé sur le bateau comité avant le départ signifie « Suivez-moi ». Les concurrents suivent donc au moteur le bateau comité, le départ s'effectuant alors en un lieu différent de celui défini à l'article 11.



8.4 Une bouée de dégagement pourra être mouillée dans l'axe du vent par rapport à la ligne de départ. Un pavillon « D » hissé sur le bateau comité signalera cette marque de parcours à respecter. Si la bouée de dégagement est à contourner en la laissant à tribord, un pavillon VERT sera hissé sous le pavillon « D » ; s'il n'y a pas de pavillon vert, la bouée de dégagement est à contourner en la laissant à bâbord.

8.5 Pointage officiel à une marque

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une marque de parcours à contourner (ceci modifie la RCV 32).



Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées, se tient près d'une marque de parcours à contourner, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.



Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».



Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69.

9 MARQUES

Afin de respecter une équité sportive entre tous les voiliers qui ont un tirant d'eau différent **toutes les marques de chenal devront être strictement respectées.**

Les marques de parcours sont des bouées gonflable cylindriques jaunes ou oranges ou des marques officielles (cardinale, marque de chenal, danger isolé...).

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Description des zones considérées comme des obstacles : le quadrilatère du parc à moules situé au N-N-E de la Vieille.

11 DÉPART

Premier jour :

Procédure de départ historique ou procédure des 2 minutes :

→ à **07h43** : skippers une main sur le bar du Corlazo, annexes alignées sur la plage, voiliers et équipiers sur les mouillages de Conleau prêts à partir.

Après la procédure des 2 minutes :

→ à **07h45** : les skippers quittent Conleau. Chacun saute dans son annexe pour rejoindre son voilier à la rame sous les encouragements de ses équipiers. Chaque voilier fait route au moteur jusqu'à la ligne de départ (voir annexe zone de départs et de courses). Entre Conleau et la ligne de départ, sans précipitation, les équipages se préparent à prendre le départ dans le calme et la sérénité.

→ Mise à disposition du comité de course pour une ou plusieurs courses à **08h25**

Deuxième jour :

→ Mise à disposition du comité de course pour une ou plusieurs courses à **08h25** (voir annexe zone de départs et de courses).

Procédure de départ:

5'	Envoi du pavillon de série + signal sonore*	Avertissement
4'	Envoi du pavillon P, I, Z ou Noir + signal sonore*	Préparatoire (Le moteur doit être coupé)
1'	Amenée du pavillon P, I, Z ou Noir + signal sonore long*	Dernière minute avant départ
0	Amenée du pavillon de série + signal sonore*	Départ

***Les temps sont décomptés à partir des signaux visuels. L'absence d'un signal sonore ne doit pas être prise en considération et ne peut donner lieu à réclamation.**

11.1 **Définition de la ligne de départ :** celle-ci est entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau comité de course et le côté parcours de la marque de départ.

11.2 Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ en se tenant à au moins 100 mètres.

11.3 **Délai pour prendre le départ :** un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé **DNS** (ceci modifie les règles RCV 63.1 et A4).

11.5 Quand un **bateau viseur** se tient dans le prolongement de la ligne de départ, il constitue un obstacle. A partir de son signal préparatoire, aucun bateau de concurrent ne doit passer entre ce bateau et la marque de départ, y compris pour revenir prendre le départ conformément à RCV 30.1.

11.8 **Rappel individuel :** Selon RCV 29.1.

11.9 **Règle du pavillon Z :** le bateau qui enfreint cette règle recevra sans instruction une pénalité de 20 minutes sur son temps de course réel (ceci modifie la règle RCV 30.2).



12 MODIFICATION de PARCOURS

12.1 Réduction de parcours



Une réduction de parcours peut être effectuée à toute marque à contourner. Dans ce cas, le bateau comité, arborant le pavillon « **S** », procède à l'arrivée à hauteur de la porte, la ligne d'arrivée étant représentée par le côté parcours de la marque, d'une part, et le mât arborant le pavillon « **S** », d'autre part.

12.2 Changement de parcours



Le pavillon « **O** » hissé sur un bateau comité accompagné de signaux sonores à l'occasion d'une marque à contourner, signifie : « Rejoignez directement la ligne d'arrivée, la régata continue ».

12.3 Bouée variable



Une bouée dite « VARIABLE » pourra être mouillée entre deux marques de parcours.

Le pavillon **C** envoyé avec une indication de cap et de distance au voisinage d'une marque à contourner signifie : après le passage de cette marque, une nouvelle marque supplémentaire de parcours est à contourner. Le pavillon vert sera envoyé pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord ; l'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord. Après cette marque, reprendre le parcours tel que défini dans les IC.

12.4 Arrivée réduite en « eaux libres »



L'envoi d'un pavillon **jaune** sur un ou plusieurs des bateaux de l'organisation signifie : « attention ! Dirigez-vous vers le bateau comité où une arrivée va être jugée ». Cette arrivée réduite sera jugée entre le bateau du comité de course arborant un pavillon **S** + un pavillon **jaune**, et le côté parcours d'une bouée cylindrique jaune.

12.5

L'utilisation des pavillons O et C pourra amener l'organisation à s'assurer, par un des moyens de communication prévus, que les concurrents n'ayant pas encore passé la bouée de prévenance ont reçu

les informations du changement de parcours, et ainsi à libérer le bateau de l'organisation chargé de l'envoi des dits pavillons pour une autre fonction.

13 ARRIVÉE

Les extrémités de la ligne d'arrivée seront déterminées par le mât portant le pavillon bleu d'un bateau du comité de course, et soit :

- la marque d'arrivée telle que décrite dans le parcours ;
- le côté parcours d'une marque de parcours ;
- le côté parcours d'une bouée ;
- le pavillon orange arboré sur un bateau commissaire.
- Les arrivées pourront aussi être jugées de la terre par alignement de balise, perche, bouée...

14 SYSTEME DE PENALITES

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15 TEMPS CIBLE et TEMPS LIMITE

- 15.1 Les voiliers ne réussissant pas à terminer dans le temps limite calculé ainsi : 2 minutes par mille nautique du parcours ajoutées au temps du premier classé dans la seconde moitié des partants de leur classe, sont classés « DNF ». Ceci modifie la règle 35 des RCV. La clôture de la ligne d'arrivée sera annoncée à la VHF.

Exemple : si la classe compte 8 partants pour la course concernée, le temps limite sera décompté à partir de l'heure d'arrivée du 5ème concurrent de la classe.

16 DEMANDES D'INSTRUCTION

- 16.1 Délai : le concurrent qui réclame doit remettre sa déclaration aux organisateurs dans l'heure qui suit l'arrivée du dernier concurrent, toutes séries confondues, de la dernière course du jour, après avoir satisfait aux obligations de la règle 61.1 a, s'être signalé au comité à l'arrivée et s'être assuré que le comité lui en a accusé réception et en particulier en faisant constater la présence d'un pavillon B ou rouge. (contact organisateurs : 07.45.05.53.33).
- 16.2 Toute demande de reclassement devra être formulée et motivée exclusivement par mail sur voile@amisdeconleau.org au plus tard 24h après la parution des « résultats avant jury » sur le site internet des Amis de Conleau.

17 CLASSEMENT

- 17.1 1 course doit être validée pour valider LA BARABAR 2026.
- 17.2 Course retirée : quand au moins 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.
- 17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

18 REGLES de SECURITE

18.1 Modalités du contrôle aux départs et aux arrivées

Le premier jour:

- Au départ de Conleau : **émargement obligatoire**, au bar « Le Corlazo » ; l'émargement sera ouvert de **07h00 à 07h30**.
- A l'arrivée de la dernière manche du jour : le pointage d'arrivée fera office d'émargement officiel d'arrivée
- Emargement historique dans l'heure qui suit l'arrivée au Bono, et distribution des tickets de repas pour la soirée au barnum buvette du comité des fêtes situé sur le port.

Le deuxième jour:

- Au départ du Bono : **émargement obligatoire** : émargement par VHF de **07h45 à 08h15**
- A l'arrivée de la dernière course du jour, le pointage d'arrivée fera office d'émargement arrivé.

Le défaut d'émargement pourra être sanctionné sans instruction.

Les navigants présents à bord doivent impérativement avoir été déclarés lors de l'inscription à la régate

Tout changement d'équipage devra auparavant être soumis à l'approbation du comité de course.

18.2 Abandon

Un bateau qui abandonne doit le signaler au bateau comité par VHF, ou en appelant un des numéros de téléphone repris au paragraphe 27. A défaut, il peut faire signaler son abandon par un autre concurrent en utilisant les mêmes moyens.

18.3 Flottabilité individuelle

Le port d'une flottabilité individuelle est obligatoire. A défaut, le bateau pourra se voir disqualifié.

18.5 Usage du moteur

Si les circonstances l'imposent en matière de sécurité pour l'équipage comme pour le bateau, l'emploi du moteur pourra être autorisé ; il ne devra toutefois pas procurer au concurrent un avantage en matière de parcours. Le concurrent devra signaler dès que possible, par VHF, l'utilisation du moteur. Il devra également le signaler par écrit avant l'heure limite de dépôt des réclamations. Le comité de course pourra appliquer une pénalité; cette pénalité pourra être calculée en ajout de temps au temps réel, en coefficient appliqué sur le classement, ou donner lieu à classement **DNF** si l'utilisation du moteur ne paraissait pas justifiée ou si elle donnait lieu à un avantage.

18.6 Instructions de recherches et de sauvetage



Quand le comité de course envoie le pavillon V avec un signal sonore, tous les concurrents, tous les bateaux officiels et accompagnateurs doivent veiller le canal de communication du comité de course pour recevoir les instructions de recherche et sauvetage.

22 IDENTIFICATION des BATEAUX OFFICIELS

Pavillon Sails Concept

27 COMMUNICATION par RADIO ou TELEPHONE PORTABLE

→ Canal VHF de course : **06**

→ Téléphones :

Président du comité de course : Gwen COURTEL : 07.45.05.53.33

Comité de course adjoint : Philippe PAQUIER : 06.19.67.79.89

29 DECISION de PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ANNEXE marée - éphéméride

Horaires des marées (Vannes)

Date	Coefficient	Pleine Mer		Basse Mer	
		Matin	Soir	Matin	Soir
13 juin	74/79	05h48	18h17	11h59	-
14 juin	83/87	06h48	19h13	00h31	12h58

Horaires des marées (Le Bono)

Date	Coefficient	Pleine Mer		Basse Mer	
		Matin	Soir	Matin	Soir
13 juin	74/79	04h10	16h35	10h30	23h02
14 juin	83/87	05h04	17h25	11h27	-

Heure légale du lever et coucher du soleil (Vannes)

	Lever	Coucher
13 juin	06h11	22h05
14 juin	06h11	22h05